

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL d'AIROUX

## DU 13 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le treize du mois d'avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, compte tenu de l'état sanitaire, sous la présidence de Cédric Malrieu Maire.

**Étaient présents** : Madame Béatrice SIRDEY, Messieurs Philippe COGNIAUX, Hubert DE POMYERS, Louis GILIS, Sauveur GOMEZ, Bernard LEGUEVAQUES, Cédric MALRIEU, Olivier LOCATELLI-HOURS.

**Étaient absents excusés** : Cyril ROUSSEL, Guillaume CLAUZEL

**Était absent** : Renaud PACAREAU

### Délibérations

#### **POINT 1 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2022**

Le Conseil municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes aux associations pour l'année 2022 :

Associations	Montant
Comité des fêtes	1500 €
Association Parents d'élèves (APE) du RPI Airoux Montferrand	170 €
Association de Chasse d'Airoux	100 €
Association Souvenir Français	50 €
Association des Maires de l'Aude (cotisation)	60 €
Association AFDAIM	100 €
Association Emmaüs	150 €

#### **POINT 2 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 DES TAXES DIRECTES**

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022 et a maintenu les taux de 2021 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47.93 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 72.73 %

#### **POINT 3 FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLAGE DES VOIES COMMUNALES ANNEE 2022**

Le Conseil municipal :

**A DECIDE** de réaliser deux fauchages des accotements et abords des routes communales : un passage en mai, un passage si nécessaire octobre/novembre pour un montant de 35 € HT/Km

**A DECIDE** de réaliser un débroussaillage complet fin juillet pour un montant de 77 €HT/Km

**A DECIDE** de réaliser un broyage entretien des chemins de la Boucle Airouoise pour un montant forfaitaire de 90 € HT

**A CHARGE** Monsieur le Maire de signer le devis avec l'entreprise PINEL et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

#### **POINT 4 AMORTISSEMENT M 57 DEROGATION A LA REGLE DU PRORATA TEMPORIS POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS**

Le Conseil municipal :

1/pour la fixation des durées d'amortissement

A ADOPTE les durées d'amortissement suivantes pour le chapitre 204

204xx	Subventions d'équipements versées	Description des biens	Durée d'amortissement (en année)	Compte d'amortissement associé
204xx1	Subventions d'équipements – Bien mobiliers, matériels, études	Biens mobiliers, matériels, études	5	2804xx1
204xx2	Subventions d'équipements versées pour financer des bâtiments ou des installations	Bâtiments et installations	30	2804xx2
204xx3	Subventions d'équipements versées pour financer des projets d'infrastructures	Projets d'infrastructures	40	2804xx3

2/ Pour le choix dérogatoire de la méthode de l'amortissement linéaire :  
 A ADOPTE la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises (dérogation à l'application de la règle de calcul prorata temporis).

#### **POINT 5 VOTE DU BUDGET2022 M57**

Le Conseil municipal a approuvé le budget 2022 M 57 tel que présenté ci-dessous :

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	77441.82	Produits des services domaine et ventes diverses	930.00
Charge de personnel et frais assimilés	57200.00	Impôts et taxes	24856.46
Autre charge de gestion courante	16170.00	Fiscalité locale	66501.00
Charges financières	95.54	Dotations et participations	28380.60
Virement à la section d'investissement	541.23	Excédent reporté	82884.48
Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	1657.00	Excédent antérieur reporté	32477.53
<b>TOTAL</b>	<b>153405.59</b>	<b>TOTAL</b>	<b>153405.59</b>

#### **Section d'investissement**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses d'équipements	68050.00	Subventions d'équipements	29161.67
Emprunts et dettes assimilés	4000.00	Dotations aux amortissements	1957.00
Reste à réaliser 2021	69508.80	Virement à la section de fonctionnement	541.23
Opérations d'ordre opérations patrimoniales	60228.00	Excédent de fonctionnement capitalisé	51014.78
		Reste à réaliser 2021	4131.98
		FCTVA	15390.10
		Excédent reporté	14362.04
		Opérations d'ordres opérations patrimoniales	60228.00
		Emprunt	25000.00
<b>TOTAL</b>	<b>201786.80</b>	<b>TOTAL</b>	<b>201786.80</b>

#### **POINT 6 TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DES CLAUZES**

Vu le devis signé avec l'entreprise S2GP en date du 27/11/2020,

Vu les relances pour une date de démarrage des travaux par courriel et téléphone auprès de l'entreprise S2GP,

Vu le courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé à l'entreprise S2GP en date du 14 septembre 2021

Vu l'état d'aggravation de la voirie communale du chemin des Clauzes

Vu l'obtention de la subvention dans le cadre des amendes de police octroyée lors de la commission permanente du conseil départemental en date du 25 septembre 2020,

Vu le devis établi par l'entreprise Cazal en date du 1<sup>er</sup> avril 2022

**Le Conseil municipal :**

**A DECIDE** de procéder à l'annulation de la commande pour les travaux de voirie chemin des Clauzes avec l'entreprise S2GP si à la date du 15/04/2022 les travaux n'ont pas commencé.

**A DECIDE** sans intervention de l'entreprise S2GP le 15/04/2022, de retenir la proposition de l'entreprise CAZAL pour la réalisation de ces travaux de voirie chemin des Clauzes, pour un montant de 12162.00 € HT soit 14594.40 € TTC,

**A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise CAZAL sans intervention de l'entreprise S2GP le 15/04/2022

**A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

Discussions – Informations

**Réunions intercommunales :**

Réunion avec les services eau et assainissement de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais le mercredi 13 avril 2022 : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré Madame LIMOUSY du service eau et assainissement au sujet de l'extension des réseaux eau potable et assainissement pour le lotissement Co Lassié. Une première estimation a été faite par Valoris qui semble un peu élevée.

Une consultation va être réalisée par la communauté de communes (trois demandes de devis). Monsieur le Maire rappelle que le PEI ainsi que le surdimensionnement de la canalisation d'eau potable seront pris en charge par la commune. Monsieur le Maire rajoute que dans les devis sera prévu l'arrachage de l'arbre situé sur le passage des canalisations.

Le Syaden n'a toujours pas répondu au déplacement du regard Télécom situé sur la parcelle privée.

**Affiché le 20 AVRIL 2022 à 12 heures sur le tableau d'affichage de la mairie.**

Le Maire  
Cédric MALRIEU



Liste des Conseillers Municipaux présents	signature
Cédric MALRIEU, Maire	
Sauveur GOMEZ, 1 <sup>ER</sup> ADJOINT	
Louis GILIS, 2 <sup>è</sup> ADJOINT	
Renaud PACAREAU, conseiller municipal	Absent
Béatrice SIRDEY, conseillère municipale	
CLAUZEL Guillaume, conseiller municipal	Excusé
Philippe COGNIAUX, conseiller municipal	
Hubert DE POMYERS, conseiller municipal	
Bernard LEGUEVAQUES, conseiller municipal	
Olivier LOCATELLI-HOURS Conseiller municipal et secrétaire de séance	
Cyril ROUSSEL, conseiller municipal	Excusé